Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 10 AVRIL 1873.

PARLEMENT FEDERAL.

(Correspondance particulière du *N.-Canadien.*)

Ottawa, 8 Avril 1873.

La ville de Montréal ne sera pas seule à profiter de la nouvelle législation relativement à l'administration du Havre, et l'agitation qui a eu lieu à ce sujet portera aussi ses fruits à Québec. L'Hon. M. Mitchel, l'habile ministre de la Marine et des Pêcheries, dont toutes les mesures sont marquées au coin de l'expérience et au bon sens pratique, a donné avis de la résolution suivante qui se rapporte à la réorganisation de la commission du Hâvre de Québec.

Qu'il est expédient d'amender les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du Havre de Québec et de pourvoir : que la Corporation des commissaires du Hâvre se composera à l'avenir de dix membres, dont *trois* seront nommés par le gouvernement, *deux* seront élus par la Chambre de Commerce de Québec, *un* par la Chambre de Commerce de Lévis, *deux* par les porteurs des bons de la Corporation et *deux* par ceux qui paieront des droits de tonnage sur les navires venant de, ou se rendant à des ports d'outre-mer ; que les commissaires pourront imposer des droits additionnels n'excédant point 2½ cts par voyage de cinquante pieds de bois et 2½ cts par tonneau pesant sur toutes autres marchandises importés à, ou exportés de, Québec, de ou à des endroits situés en dehors du Canada ; que les commissaires pourront emprunter une somme n'excédant que $500,000 au paiement de l'intérêt et au remboursement de laquelle des revenus provenant de la propriété ainsi acquise et les droits additionnels prélevés sous l'autorité de cet acte ; et que les revenus et droits sous les actes existants seront employés à payer les débentures actuelles de la Corporation.

Le commerce de Québec et celui de Lévis ne manqueront point d'apprécier la mesure que le gouvernement propose pour remettre entre leurs mains et dans celles de leurs représentants librement choisis l'administration de leurs intérêts. La commission se trouvera en mesure d'exécuter les travaux qui seront jugés nécessaires pour faire jouir à Québec de tous les magnifiques avantages que lui offre son port qui est l'un des plus beaux du continent américain.

Nous félicitons la Chambre de Commerce de Lévis de voir son influence sitôt reconnue et de se trouver en position de pouvoir réclamer sa juste part d'améliorations.

Les difficultés que je vous signalais dès le commencement de la session et qui empêchaient le réglement de la question si importante du pilotage en bas de Québec, viennent d'être lancés. Le gouvernement a fait quelques concessions aux pilotes. En retour ceux-ci ont abandonné une partie de leurs prétentions, et vendredi le ministre de la marine a pu faire adopter sans discussion la résolution qu'il avait préparée à ce sujet. La députation parait satisfaite du résultat de sa mission et se dispose à regagner ses foyers.

L'Hon. M. Pope, ministre de l'agriculture a introduit le bill promis par le discours du Trône, pourvoyant à l'établissement d'un bureau de statistiques vitales, industrielles et agricoles.

D'après les quelques explications qui ont été données, il paraitrait que le département d'agriculture aurait une branche appelée bureau d'enregistrement ; le ministre et le député ministre seraient respectivement régistraire et député-régistraire. La Puissance serait divisée en vingt-cinq districts d'enregistrement, dont 9 pour Ontario, 8 pour Québec, 4 pour les provinces maritimes et deux pour Manitoba et la Colombie. Chaque district aurait un surintendant qui contrôlera à son tour tous les régistraires placés à la tête de chaque arrondissement. Les surintendants auraient un salaire fixe payé par le gouvernement et les autres officiers recevraient des honoraires suivant les actes qu'ils auraient enrégistrés.

Ce serait une organisation complète et parfaitement indépendente de tout ce qui existe aujourd'hui ; c'est toute une administration à créer. Ce n'est pas une petite affaire et le gouvernement ne compte pas qu'elle fonctionnera parfaitement avant deux ou trois ans.

Comme je le disais plus haut, les officiers auraient pour mission de recueillir des statistiques vitales, commerciales, agricoles et industrielles.

L'idée est assurément excellente et elle répond à un besoin que le *Négociant Canadien* a plus d'une fois signalé.

L'absence de statistiques nous place dans une position à ne pouvoir nous rendre compte des progrès réalisés, de nos forces et de nos faiblesses en ce qui concerne la production. Il n'y a pas de doute que le Parlement accueillera l'idée avec faveur et que l'on s'efforcera de rendre la mesure aussi parfaite et aussi efficace que possible.

Sur motion de l'Hon. M. Tupper, la Chambre a résolu qu'il était expédient d'amender les lois qui concernent l'inspection de certains articles de la production ou de la manufacture canadienne, tels que les farines, les grains, les poissons, les viandes, le beurre, etc., etc.

Le commerce sera unanime à reconnaitre qu'en effet, la chose est très *expédiente* et même très urgente. Il est tels produits canadiens qui ne trouvent plus de marché précisément à raison de l'absence d'une législation sévère sur ce sujet. Ainsi le commerce de poisson est plus qu'à moitié ruiné à cause des fraudes quotidiennes qui s'y commettent ; le beurre canadien, surtout celui de Québec, ne trouve plus preneurs sur le marché de Liverpool parceque sa qualité est entièrement décriée.

Mais il n'y a pas de demi-mesure à prendre ici. Rien que l'inspection obligatoire de ces articles de consommation journalière n'aura d'efficacité pratique. C'est en enlevant toute chance à la fraude de faire des victimes que l'on réussira à l'extirper. L'opinion du commerce est unanime sur ce point, et les débats qui ont eu lieu à la dernière convention de la Chambre de Commerce de la Puissance ne laissent aucun doute sur ce point.

La mesure du gouvernement n'est pas encore confirmée, en sorte que je ne puis vous donner d'autres détails à ce sujet.

M. Bodwell a demandé la production de la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement canadien et celui des Etats-Unis, et celle qui a pu exister entre le ministère et des corps publics relativement à la négociation d'un nouveau traité de réciprocité.

Cette motion a amené le ministre des finances à déclarer qu'il n'y avait pas eu de correspondance d'échangée avec le gouvernement américain ; qu'il avait reçu communication de mémoires adoptés par le comite exécutif de la Chambre nationale de Commerce des Etats Unis et par le Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal et que ces documents ainsi que la réponse qui leur a été faite seraient communiqués à la Chambre.

Je suis bien aise que cette importante question soit encore une fois ramenée sur le tapis. Depuis l'abolition du traité de réciprocité en 1865 l'opinion publique aux Etats-Unis a fait beaucoup de progrès. En Canada elle n'a jamais varié sur l'immense avantage qu'il y aurait pour les deux peuples d'échanger librement leurs produits.

Les américains comprennent maintenant qu'ils ont besoin de nous, de nos bois, de nos mines, de nos canaux et de notre superbe St. Laurent. Le corps le plus influent du pays, la chambre nationale de commerce, a voté à l'unanimité en faveur de l'ouverture de nouvelles négo-